

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2018**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES ARDENNES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Ardennes est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 20 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dossiers se poursuit avec de nouveau, avec 7,9% de dossier en moins par rapport à 2017, soit un cumul de 33% de baisse sur les quatre dernières années. La commission a enregistré 702 dépôts de dossier en 2018 contre 1044 en 2015. Sur les dossiers déposés en 2018, 20,8% des dossiers disposent d'un bien immobilier (acquis ou en cours d'acquisition) en augmentation par rapport à 2017 où seulement 17% disposaient d'un bien immobilier. Le taux de redépôt des dossiers baisse à 46,9% contre 48,6% en 2017. La proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances s'établit également en baisse à 11,3% des dossiers déposés en 2018 contre 13,26% en 2017.

Recevabilité et orientation

A 88%, les dossiers passés sur l'année 2018 à la commission des Ardennes ont été déclarés recevables. La proportion de dossiers déclarés irrecevables par la commission est en forte baisse de 42% avec seulement 48 dossiers contre 83 en 2017, les principaux motifs de rejets reposant sur un statut ne relevant pas de la procédure ou bien un plan précédent pouvant être respecté. 47,9% des dossiers traités touchent des personnes ne disposant pas de capacité de remboursement sans biens immobiliers.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Suite à la nouvelle loi appliquée au 1^{er} janvier 2018, les dossiers anciennement orientés en phase amiable en 2017 se trouvent dorénavant orientés vers des mesures imposées avec ou sans effacement partiel, impliquant une augmentation de 34,3% à 40,3% de ce taux.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Sur l'ensemble des dossiers traités, la commission des Ardennes a orienté 68% de ces derniers vers des solutions pérennes en retrait par rapport à la France ou au Grand Est qui sont autour des 76%. Cette différence s'explique par le retour des dossiers au tribunal sur les homologation de PRP post loi de janvier 2018 dont 77 dossiers (soit 12% des dossiers orientés) ont été rejetés par le juge qui demandait la mise en place d'une suspension d'exigibilité pour retour à meilleur fortune. À l'initiative de la commission, seulement 23 dossiers ont été orientés vers une suspension.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Cy

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Présentation de la nouvelle greffière Échange avec la nouvelle juge sur la procédure depuis la bascule avec la nouvelle procédure.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion sous-CAPEX Sedan. Depuis le 30 octobre, dénonciation de la convention nationale entre la BDF et la CCAPEX pour l'échange de données (non-respect du RGPD). D'ici 1 ^{er} mars 2019 mise en place d'échanges automatisés sur le portail EXPLOC.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> 7 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 127	Une manifestation pour les un an du site MQDA. Un colloque CD08 avec la sphère sociale Une intervention dans les locaux de l'UDAF Une intervention au CCAS de Rethel Deux interventions à la mission locale de Charleville-Mézières Une présentation dans les locaux de la BDF
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion des acteurs du financement sur la place afin de faire le point sur les offres concernant la clientèle fragile et le micro-crédit
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions</i> 14 <i>Nombre de participants</i> 324	5 interventions auprès de la mission locale de Revin dans le cadre de la Garantie-Jeunes pour 51 jeunes. 7 interventions en classes de 1ère ES sur la gestion budgétaire, les moyens de paiement, le surendettement devant un total de 231 jeunes. 2 interventions en classes de 3 nd lors de la Global Money Week avec 42 élèves.

Les relations sont très variées reposant sur un renforcement des formations traditionnelles des travailleurs sociaux sur le département en offrant des formations génériques sur la procédure ou bien des formations plus ciblées sur des problématiques de gestion de budget, l'inclusion bancaire, les relations bancaires, les réclamations, les fichiers d'incidents, ou le crédit.

Mais également la mise en œuvre de partenariats permettant d'aider la jeunesse dans la compréhension de la gestion du budget, de la bonne utilisation et de la connaissance des moyens de paiement aussi bien dans le cadre de l'Éducation Nationale au sein des lycées ou des collèges (global money week), mais également dans le cadre des structures d'aide aux jeunes sortis du cadre scolaire (Garantie Jeunes).

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

De nombreux surendettés nous déposent des dossiers alors qu'un des débiteurs a un statut d'auto-entrepreneur pour compléter de bonne foi leurs revenus, exerçant encore ou non cette activité, mais ce qui les rend inéligibles à la procédure de surendettement. Lors de l'inscription sous le statut de micro-entreprise, l'administration précise que cette activité peut être exercée en plus d'une activité salariée sans indiquer auprès de qui se retourner en cas de surendettement aussi bien pour les dettes personnelles que professionnelles.

La loi ne stipule aucun délai entre le traitement d'un dossier en redressement personnel et le dépôt d'un nouveau dossier pour le même type de traitement. En effet, il arrive que même pas six mois après un rétablissement personnel, un nouveau dossier nous soit déposé dès les premiers impayés pour également un nouvel effacement personnel. Cette situation engendre des redépôts intempestifs pour des fois des montants très faibles, la loi ne stipulant pas de montant minimum également.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Cette année nous avons eu une débitrice qui nous a transmis de l'argent liquide par courrier pour régler la première échéance d'un plan. Nous avons dû lui indiquer qu'elle devait venir récupérer ses fonds et que le remboursement s'effectuait non pas auprès de la Banque de France mais de ses créanciers.

Les surendettés rencontrent régulièrement des difficultés quant à la mise en place des plans malgré les courriers explicatifs. La loi ne prévoit pas la mise en place d'un accompagnement, mais la généralisation des points conseils budget (PCB) devrait permettre cet accompagnement des surendettés dans la mise en place des diligences post-plan.

Les débiteurs réalisent des recours à des stades non prévus de la procédure (exemple, une débitrice nous a fait un recours sur une orientation en PRP avec LJ lui demandant de vendre un bien en indivision qu'elle possédait avec son ex-conjoint, estimant que le bien ne lui appartenait pas, son ex-conjoint habitant et payant le remboursement du bien, ou bien un recours sur une recevabilité pour supprimer une dette apparaissant non pas sur le Cerfa mais dans les documents justificatifs communiqués avec le dossier).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Régulièrement les créanciers nous suppriment une dette quand il ne reste plus rien à rembourser par le débiteur. Si le débiteur ne doit plus rien, il est nécessaire que la dette reste pour assurer une traçabilité des dettes mais qu'à ce moment-là en modification le solde soit mis à zéro.

Régulièrement pour des dettes de LOA, les organismes de crédits répondent sur le portail en indiquant le restant dû, globalisant les loyers à venir, la levée d'option d'achat et les impayés alors que seuls les impayés sont importants dans le dossier. Dans la majorité des cas, la LOA devra être arrêtée.

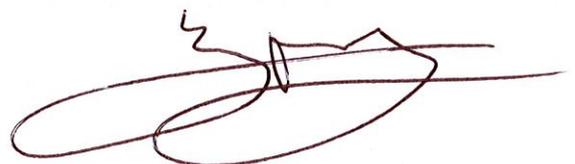
Une mauvaise utilisation du portail par les trésoreries qui ne nous répondent pas en phase avec les stades de la procédure. Pour ce faire, une information sera réalisée avec les agents de la DDFIP pour bien identifier au travers de leur portail les actions attendues par le secrétariat de la commission.

Date : 11 février 2019

Le président de la Commission
M. Pascal JOLY



Le secrétaire de la Commission
M. Cyrille BAJAN



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	762	702	-7,9%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		20,8%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,9%	46,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,6%	11,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	731	617	-15,6%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	83	48	-42,2%
Dossiers orientés par la commission	743	632	-14,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		47,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,9%	47,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,6%	2,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,5%	49,7%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	831	891	7,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,7%	5,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	10,0%	5,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,9%	38,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,8%	2,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,7%	8,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	7,6%	4,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,1%	3,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,3%	40,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		23,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		13,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		17,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		68,0%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		16	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,4%	5,0%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38,2%	41,9%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,8%	7,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,3%	37,8%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68,0%	76,2%	76,6%

*en % de dossiers traités

Cay

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Ardennes	Dettes financières	23 419	541	2 620	80,9%	85,6%	16 339	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	11 587	129	202	40,0%	20,4%	77 957	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	11 299	483	2 061	39,0%	76,4%	14 000	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	534	288	357	1,8%	45,6%	699	1,0
	Dettes de charges courantes	2 824	526	2 213	9,8%	83,2%	3 191	3,0
	Autres dettes	2 713	346	815	9,4%	54,7%	1 333	2,0
	Endettement global	28 956	632	5 648	100,0%	100,0%	18 904	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Grand-Est	Dettes financières	381 130	10 359	45 653	75,9%	84,9%	14 093	3,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	179 716	1 849	3 071	35,8%	15,2%	84 347	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	193 212	9 196	35 527	38,5%	75,4%	12 225	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	8 202	5 768	7 055	1,6%	47,3%	711	1,0
	Dettes de charges courantes	60 158	10 071	42 611	12,0%	82,6%	3 553	4,0
	Autres dettes	60 639	7 195	16 248	12,1%	59,0%	1 630	2,0
	Endettement global	501 927	12 197	104 512	100,0%	100,0%	18 439	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0